

DÉCLARATION DE GARANTIE POUR LES PRODUITS ÉLECTRIQUES ET AU GAZ BEKO

Les garanties offertes par Beko dans ces déclarations s'appliquent uniquement aux produits électriques et au gaz Beko vendus à l'acheteur ou propriétaire original aux États-Unis et au Canada. La garantie n'est pas transférable. Pour obtenir un service de garantie, veuillez contacter votre distributeur le plus près tel que listé par province. Vous aurez besoin du numéro de modèle du produits électriques et au gaz, du numéro de série, du nom et de l'adresse du détaillant où vous l'avez acheté ainsi que de la date d'achat et de la date d'installation. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui peuvent varier d'une province à l'autre. De plus, assurez-vous d'enregistrer votre produit pour la garantie au www.beko.us

1 an (*) de garantie complète à partir de la date de la première installation

Beko réparera ou remplacera sans frais pour le consommateur toutes pièces défectueuses du produits électriques et au gaz si utilisé sous des conditions domestiques normale s (**la garantie est annulée si le produit est utilisé à des fins commerciales par ex. gîtes touristiques, centre de soins, etc.**). Le service doit aussi être effectué par une agence de service autorisée par Beko. (Les défauts de fabrication apparents doivent être signalés en dedans de 10 jours ouvrables de l'installation). 1 an de garantie sur les accessoires, pour les pièces seulement et n'inclut pas la main d'oeuvre.

2 ans *** de garantie à compter de la date de la première installation (pièces uniquement) Beko réparera ou remplacera toute pièce sans aucun frais pour le consommateur pour tout défaut de matière ou de fabrication à l'origine du dommage ou de la défaillance de ces éléments. Le électriques et au gaz doit avoir été utilisé dans des conditions normales domestiques et non commerciales tel que mentionné ci-dessus. (Le coût de la main d'oeuvre est à la charge du consommateur).

Exonérations de garantie et exclusions :

La garantie ne couvre pas les frais de service d'un agent de service autorisé pour corriger des problèmes d'installation, électriques ou l'instruction éducationnelle sur utilisation du produits électriques et au gaz . La garantie ne couvre pas non plus les défauts ou les dommages causés par une catastrophe naturelle (comme des tempêtes, des inondations, des incendies, des coulées de boue, etc.), des dommages causés par l'utilisation du produits électriques et au gaz dans des buts autres que ceux pour lesquels il a été conçu, mauvaise utilisation, abus, accident, altération, mauvaise installation, entretien, frais de déplacements, appels de service en dehors des heures de service normales, ramassage et livraison, toute perte d'aliments à cause d'une défectuosité du produit, service non autorisé ou personne de service non autorisée.

Ce produit a subi des tests complets et a eu des inspections d'assurance de qualité officiels avant de quitter le site de fabrication original. Les conditions de garantie pour cet électroménager Beko n'est pas valide si le produit a été altéré, tripoté, modifié, si des pièces supplémentaires ont été assemblées, fixées et réemballées par un distributeur autorisé, une personne d'entretien, un détaillant de tierce partie, un revendeur ou par toute(s) autre(s) personne(s) non autorisée(s).

DANS LA LIMITE DE CE QUI EST AUTORISÉ PAR LA LOI, CETTE GARANTIE TIENT LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. BEKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE CE PRODUIT SAUF MENTION CONTRAIRE DANS CETTE DÉCLARATION DE GARANTIE. BEKO N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUAND À L'ADAPTATION DU PRODUIT POUR TOUT BUT PARTICULIER POUR LEQUEL VOUS POURRIEZ ACHETER CE PRODUIT, SAUF MENTION CONTRAIRE DANS CETTE DÉCLARATION DE GARANTIE.

Beko n'assume aucune responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs. De tels dommages incluent, mais sans s'y limiter, la perte de profits, la perte d'épargnes ou de revenus, la perte de l'utilisation du produits électriques et au gaz ou de tout équipement associé, le coût du capital, le coût de tout équipement substitut, installations ou services, pannes, les réclamations de tiers, et des dommages à la propriété. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

(*) La date d'installation réfère à la date d'achat ou à 5 jours ouvrables après la livraison du produit à la maison, la plus tardive de ces deux dates prévalant.

(**) Les pièces remplacées assumeront l'identité des pièces originales + leur garantie originale.

Aucune autre garantie. Cette déclaration de garantie est la garantie complète et exclusive du fabricant. Aucun employé de Beko ou autre tiers n'est autorisé à faire des déclarations de garantie en plus de celles énoncées dans cette Déclaration de garantie.

Veuillez conserver cette carte de garantie, manuel d'utilisation et votre reçu de caisse pour référence future.

COMMENT OBTENIR UN SERVICE

Veuillez contacter le distributeur pour votre province tel que listé sur la Liste de contact www.beko.us des distributeurs, pour être dirigé vers un Agent de service Beko.